



Le regroupement des services municipaux en 7 questions

www.chatou.fr

Lettre du Maire

Mars 2018

Chères Catoviennes, Chers Catoviens,

Le projet de regroupement des services municipaux progresse. Je tenais à effectuer un rapide point d'étape et à vous présenter dans le même temps les éléments-clés de ce dossier structurant **dont le principe a été voté - je le rappelle - à l'unanimité de notre Conseil municipal, tous groupes confondus.**

1/ Pourquoi regrouper les services en un même pôle ?

Ce regroupement **proposera aux Catoviens un seul lieu pour leurs démarches et optimisera l'offre municipale via un guichet unique.** Il favorisera par ailleurs les économies d'échelles et la réduction des dépenses de fonctionnement de la municipalité. De quoi gagner en efficacité et mieux répondre aux besoins des Catoviens. L'actuelle disposition des services municipaux éclatés sur 7 sites différents à travers la Ville n'est, en effet, à ce jour plus tenable en termes d'efficacité publique et au regard des enjeux managériaux qui y sont liés. D'une part, les trois hôtels particuliers situés derrière l'Hôtel de Ville ne sont absolument plus adaptés aux besoins d'une municipalité moderne. D'autre part, le simple coût de leur mise aux normes environnementales et d'accessibilité a été évalué à 2,8 millions d'euros par les services techniques.

2/ Pourquoi le choix de cet emplacement ?

L'Espace Lumière - où sera implanté le nouveau centre administratif - se situe boulevard de la République. À quelques pas de la médiathèque et du conservatoire, il est au **cœur géographique de Chatou à mi-chemin entre le nord et le sud.** Il bénéficie en outre de larges facilités internes de stationnement (environ 80 places). Un choix pleinement assumé qui contribuera à renforcer l'unité de notre commune.

3/ Pourquoi la réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt qu'une construction neuve ?

Pour une raison très simple : la Ville ne disposait d'aucune surface foncière susceptible d'accueillir un tel équipement. La décision a donc été prise d'acheter un immeuble de bureaux et de le transformer. Entre coûts d'achat et réhabilitation, la Ville disposera d'un bâtiment en état neuf - aux dernières normes environnementales et d'accessibilité - d'une surface de 2 600 m² équivalente à l'existant et qui ne nécessitera pas de travaux d'importance avant 15 ou 20 ans. Il convient de noter par ailleurs que le coût net d'achat de 1,9 millions d'euros est très en deça des 2,4 millions estimés par le Service des Domaines de l'Etat.

4/ Qu'en est-il du financement du projet ?

Entre la vente des bâtiments municipaux libérés et de deux petits terrains municipaux sans enjeu, l'opération s'équilibre totalement. Sans oublier une subvention de 2,5 millions d'euros du Conseil départemental qui génère même un surplus important, redirigé vers l'opération « cœur d'Europe ». Mais comme un tableau synthétique vaut mieux qu'un long discours :

DEPENSES TTC	Achat du bâtiment	1 900 000 € (soit 730€/m2)
	Frais d'actes et taxes	134 826 €
	Travaux (dont mises aux normes environnementales pour 1M d'€)	5 232 077 €
	Maîtrise d'oeuvre	384 064 €
	Études techniques, organismes de contrôle...	271 408 €
	Matériel et mobilier	200 000 €
Total dépenses TTC		8 122 375 €
RECETTES	Ventes immobilière : Ilot Bousson	3 765 000 €
	Ventes immobilières : Marconi, Pôle Culture Sport Animation, Police Municipale	1 486 000 €
	Ventes immobilières : Terrains Tête de Girafe	1 150 000 €
	Récupération TVA	1 002 308 €
	Subvention Conseil départemental	2 500 000 €
	Subvention ADEME	30 000 €
	Autres subventions	40 000 €
	Total recettes	
Excédent à reporter sur l'opération « cœur d'Europe »		1 850 933 €

En résumé, ce projet n'aura aucun impact sur le portefeuille des Catoviens et **s'inscrit parfaitement dans la tradition de rigueur budgétaire qui caractérise notre gestion communale depuis 10 ans.**

5/ Que deviendront les trois hôtels particuliers situés derrière l'Hôtel de Ville ?

Ils seront rendus à leur destination initiale – c'est-à-dire à du logement résidentiel de qualité en cœur de ville - dans le strict respect de leur aspect architectural.

6/ Que deviendra notre Hôtel de Ville historique ?

Il sera conservé, valorisé et ouvert aux Catoviens. Bâtiment emblématique de notre patrimoine, il demeurera bien-sûr dans le giron de la commune. Il continuera à accueillir les conseils municipaux, les mariages, les réceptions et certaines réunions dans les magnifiques salles de son rez-de-chaussée. Le bureau historique de Maurice Berteaux sera quant à lui préservé et transformé en un espace muséal. Nous allons par ailleurs constituer un groupe de travail transversal - ouvert à tous les groupes du Conseil municipal - afin de déterminer l'utilisation future de son 1^{er} étage, à ce jour occupé par des bureaux. Sa réflexion s'appuiera sur les résultats de la **grande consultation lancée auprès de l'ensemble des Catoviens à compter du 1^{er} mai prochain, via une plate-forme participative dédiée « mon avis citoyen.fr »**. Nous reviendrons rapidement vers vous afin de vous en expliquer le déroulement.

7/ Quel est le calendrier du projet ?

Nous achevons les études d'aménagement avec le cabinet d'architecte. Les travaux commenceront dès l'automne à l'issue des appels d'offres lancés pour la réalisation du chantier. Ils devraient durer environ 10 mois pour un emménagement prévu à l'été 2019.

Très cordialement


Votre Maire
Éric Dumoulin